



ᑲᑎᑏᑦ ᑲᑦᑎᑦᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦᑎᑦ ᑲᑎᑎᑦᑎᑦ
Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

PROCÈS-VERBAL DE LA 154^E RÉUNION DU CEEK (APPROUVÉ)

DATES : 5 et 6 décembre 2017

LIEU : Domaine Catarauqui, Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK)

Michael Barrett, président
Mary Pilurтуut

Nommés par le gouvernement du Canada

Alexandre-Guy Côté
Jean-Yves Savaria
Catherine Lapeyrie

Nommées par le gouvernement du Québec

Paule Halley
Sylvie Létourneau
Julie Samson

Secrétaire exécutif

Benjamin Patenaude

Analyste en environnement

Nancy Dea

EST ABSENTE :

Laina Grey, vice-présidente, nommée par l'ARK

INVITÉS :

Martin Joly, chef d'équipe, Direction de l'expertise en biodiversité, MDDELCC
Robert Sauvé, président-directeur général, Société du Plan Nord

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

La 154^e réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) débute à 9 h, le 5 décembre 2017, au Domaine Catarauqui, à Québec. Le président ouvre la réunion et invite les membres à suggérer des modifications à l'ordre du jour. Des modifications sont apportées et la 154^e réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux des 152^e et 153^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017

3. Budget, secrétariat et membres

- a) Budget
- b) Secrétariat
- c) Membres
- d) Établissement des priorités du CCEK
- e) Rapport annuel du CCEK 2016-2017
- f) Révision du plan d'action quinquennal 2015-2020
- g) Site Web

4. Évaluation environnementale au Nunavik

- a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale
- b) Impacts sociaux
- c) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

5. Règlements devant être adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

6. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

7. Suivi de la rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach

8. Activités minières

- a) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation
- b) Forum Environnement Raglan 2017
- c) Site minier Asbestos Hill, mise à jour

9. Gestion des matières résiduelles

- a) Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

- b) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi
- c) Responsabilité élargie des producteurs
- d) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium
- e) Ligne de radars Mid-Canada
- f) Sources de financement pour la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*
- g) Sacs de plastique jetables

10. Présentation de la Société du Plan Nord

11. Changements climatiques

12. Divers

- a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*
- b) Programme de nettoyage des réservoirs d'eau de l'OMHK
- c) Plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec
- d) Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier
- e) Sommet de la baie d'Hudson

13. Dates et lieux des prochaines réunions

2. Adoption des procès-verbaux des 152^e et 153^e réunions ainsi que de la conférence téléphonique du 9 août 2017

Le procès-verbal de la 152^e réunion est adopté après modifications. L'adoption du procès-verbal de la conférence téléphonique du 9 août est reportée à une date ultérieure. Les membres sont informés des progrès de la révision du procès-verbal de la 153^e réunion.

3. Budget, secrétariat et membres

a) Budget

Les membres passent en revue le rapport de dépenses pour la période couvrant septembre et octobre 2017.

Une note explicative justifiant l'augmentation du budget de fonctionnement du CCEK est présentée. Il est décidé que la note devrait inclure une justification pour un poste à temps plein d'analyste en environnement et qu'une conférence téléphonique devrait être organisée pour son adoption. Une fois finalisé, le document devrait être immédiatement transmis aux administrateurs provincial et fédéral.

b) Secrétariat

Une mise à jour sur le système élaboré par le sous-comité administratif pour évaluer le rendement des employés du CCEK est présentée aux membres.

c) Membres

I. Procurations

Les membres examinent un projet de procuration visant à identifier des remplaçants temporaires de membres qui ne peuvent participer aux réunions du CCEK. Ils poursuivent leur discussion sur le rôle de ces remplaçants temporaires.

d) Établissement des priorités

Les membres examinent le tableau présentant le statut des dossiers du CCEK depuis la dernière réunion.

e) Rapport annuel du CCEK 2016-2017

La version finale du rapport annuel 2016-2017 est présentée aux membres, Il est décidé que la liste de distribution du CCEK pour le rapport annuel devrait être mise à jour.

f) Révision du plan d'action quinquennal 2015-2020

Une analyse de l'état d'avancement du plan d'action quinquennal 2015-2020 est présentée. Les membres discutent des stratégies à adopter pour atteindre les objectifs dans certains secteurs d'activité où ils estiment que des améliorations pourraient être apportées.

g) Site Web

Un bilan de la fréquentation du site web du CCEK par type de visiteur est présenté.

4. Évaluation environnementale au Nunavik

a) Guide sur les processus d'évaluation environnementale

Les membres sont informés que le nouveau guide sur les processus d'évaluation environnementale au Nunavik réalisé par le CCEK a été distribué.

b) Impacts sociaux

Les membres sont informés des progrès réalisés dans l'élaboration du document de travail concernant le traitement des impacts sociaux dans les processus d'évaluation environnementale applicables au Nunavik. Les membres du sous-comité conviennent de se rencontrer afin de faire progresser la discussion avant la prochaine réunion.

c) Révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ

Le CCEK a reçu une lettre de M. Adamie Delisle-Alaku, vice-président au Développement des ressources à la Société Makivik, et une autre de M. Patrick Beauchesne, administrateur provincial du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), le 19 octobre et le 22 novembre 2017 respectivement. Il s'agissait d'une réponse à la lettre du CCEK, datée du 22 septembre 2017, concernant la révision des annexes du chapitre 23 de la CBJNQ. M. Delisle-Alaku et M. Beauchesne commencent leur lettre en donnant un aperçu des mesures prises à cet effet. Ils indiquent que le groupe de travail mandaté pour entreprendre la révision n'a pas tenu de réunion depuis 2015. Toutefois, ils comprennent tous les deux l'importance de réviser les annexes.

5. Règlements devant être adoptés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement

À la suite de la dernière réunion, le projet de liste d'activités qui pourraient être exemptées d'une autorisation ou assujetties à une déclaration de conformité, en vertu des modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement, a été réexaminé. Les membres discutent de l'approche à adopter pour l'analyse de ces activités lorsque le projet de règlement sera publié. Il est décidé que lorsque le projet de règlement sera disponible, il faudrait accorder la priorité à son examen. Les membres du sous-comité conviennent de se rencontrer afin de faire progresser la discussion avant la prochaine réunion.

6. Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques

M. Martin Joly, chef d'équipe à la Direction de l'expertise en biodiversité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), a présenté au Comité la nouvelle Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques récemment adoptée. M. Joly décrit d'abord la vision qui sous-tend la Loi et ses orientations, soit les mesures de conservation et d'utilisation durable ainsi que les dispositions concernant les mesures d'atténuation et de restauration des milieux humides et hydriques. M. Joly explique que les mesures incluses dans la Loi modernisent en partie le régime d'autorisation environnementale de la Loi sur la qualité de l'environnement et comprennent une nouvelle série de mesures d'atténuation et de compensation. La Loi contient également des dispositions concernant la conservation et la planification de l'aménagement du territoire et modifie la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau afin de favoriser une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés, la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Pour conclure, M. Joly décrit les objectifs du MDDELCC découlant de l'adoption de la Loi.

Après la présentation, les membres du CCEK discutent de la nouvelle loi et expriment certaines préoccupations. Il est décidé qu'une lettre sera transmise à la ministre du MDDELCC pour lui exprimer les préoccupations du CCEK concernant notamment le manque de clarté de certaines dispositions quant à leur application sur le territoire du Nunavik.

7. Suivi de la rencontre avec la Nation naskapie de Kawawachikamach

Les membres poursuivent leurs discussions concernant la demande de la Nation naskapie de Kawawachikamach (NNK) de s'assurer qu'une personne de la NNK puisse siéger au CCEK à titre de membre officiel. La NNK a aussi manifesté l'intérêt d'accueillir le CCEK à Kawawachikamach pour y tenir

une réunion officielle. Il est décidé de contacter les représentants de la NNK afin de vérifier leurs disponibilités pour cette future réunion.

8. Activités minières

a) Projet minier ferrifère Hopes Advance, Oceanic Iron Ore Corporation

Suivant la 153^e réunion, un projet de lettre adressée au président de Oceanic Iron Ore Corporation a été distribué aux membres pour commentaires. Il est décidé qu'une fois tous les commentaires reçus, la lettre sera transmise au destinataire.

b) Forum Environnement Raglan 2017

Le secrétaire exécutif présente un résumé du Forum Environnement Raglan 2017, qui a eu lieu du 2 au 4 octobre 2017, à Kangiqsujuaq. Le Forum était coprésidé par des représentants de Glencore et de la Société Makivik. Il avait pour but d'établir un dialogue entre Glencore et les résidents de la communauté et de donner l'occasion à la population ainsi qu'aux organismes de la communauté d'exprimer leurs préoccupations environnementales à l'égard des activités de la mine Raglan.

c) Site minier Asbestos Hill, mise à jour

Les membres sont informés qu'une conférence téléphonique a eu lieu le 3 octobre 2017 entre des représentants du Centre de recherche du Nunavik et Glencore au sujet de l'état d'avancement du dossier concernant le site minier Asbestos Hill. À la suite de communications récentes entre le MDDELCC et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, il a été déterminé que le site minier relevait toujours de la responsabilité de la Société Asbestos Limitée. Il est décidé de faire un suivi auprès du MDDELCC afin d'obtenir des renseignements récents concernant l'état d'avancement de ce dossier.

9. Gestion des matières résiduelles

a) Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

Le 1^{er} décembre 2017, M. Nicolas Juneau de la Direction des matières résiduelles du MDDELCC a communiqué avec le CCEK, en réponse à sa lettre datée du 17 août 2017, concernant une modification à apporter au Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles ainsi que les commentaires soulevés par les membres lors de la 153^e réunion. M. Juneau a réitéré que le règlement actuellement en vigueur n'oblige pas les communautés à pratiquer hebdomadairement le brûlage à ciel ouvert et que des méthodes alternatives peuvent être utilisées. Il a expliqué que le MDDELCC était disposé à explorer des méthodes d'élimination alternatives. Si de telles méthodes s'avèrent être plus efficaces, le MDDELCC pourrait accepter de modifier le Règlement. M. Juneau a indiqué également que le MDDELCC avait manifesté son intérêt à réactiver le groupe de travail sur les matières résiduelles au Nunavik et aussi demandé que le CCEK et l'ARK collaborent à la détermination des mesures prioritaires pour le Nunavik et des ressources requises.

Les membres poursuivent leur discussion concernant les difficultés à obtenir actuellement les fonds nécessaires pour mettre en œuvre des projets pilotes de gestion des matières résiduelles. Il est décidé

qu'une lettre sera transmise aux ministres d'Environnement et Changement climatique Canada et d'Affaires autochtones et du Nord Canada pour leur exprimer les préoccupations du CCEK à cet effet. Une copie de la lettre sera également transmise à la Société Makivik et à l'ARK.

b) Techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique, Université du Québec à Chicoutimi

L'analyste en environnement présente un résumé du rapport de l'étude de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) portant sur les techniques de gestion des matières résiduelles adaptées au milieu nordique. Il est décidé de contacter Inuit Tapiriit Kanatami afin d'obtenir ses commentaires sur les programmes de gestion des matières résiduelles dans d'autres régions nordiques du Canada. Une lettre sera également transmise à la Direction des matières résiduelles du MDDELCC afin d'attirer son attention sur les propositions présentées dans l'étude de l'UQAC et d'encourager la réactivation du groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik.

c) Responsabilité élargie des producteurs

Une mise à jour des projets réalisés au Nunavik dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs est présentée aux membres par l'analyste en environnement

d) Collecte et recyclage des canettes d'aluminium

Les membres sont informés que RECYC-QUÉBEC a transmis une lettre à la Northwest Company pour lui rappeler ses obligations légales d'accepter les canettes d'aluminium et de rembourser la consigne payée. Par ailleurs, une estimation de coûts pour la production d'une affiche visant à encourager les résidents du Nunavik à recycler les canettes d'aluminium est présentée. Des exemples de l'affiche de sensibilisation devraient être présentés à la prochaine réunion. Il est décidé de transmettre une lettre à la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec en reconnaissance de son initiative de collecte et de recyclage des canettes d'aluminium et de sa participation à la collecte de produits dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises dans quelques-uns de ses magasins situés dans la région.

e) Ligne de radars Mid-Canada

Le 16 octobre 2017, une conférence téléphonique a eu lieu entre des représentants du MDDELCC et de l'ARK pour discuter de l'orientation future du projet de nettoyage de la ligne de radars Mid-Canada. Les membres sont informés des études de caractérisation réalisées par la Société Englobe à l'automne 2017.

f) Sources de financement de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*

Les membres sont informés que l'ARK a participé à une série de réunions avec des organismes régionaux et gouvernementaux afin d'explorer diverses sources de financement pour la réalisation de projets pilotes prévus dans le *Plan de gestion des matières résiduelles du Nunavik*.

g) Sacs de plastique jetables

Les membres discutent de la situation actuelle concernant la distribution de sacs de plastique jetables dans les communautés du Nunavik. À ce jour, seul le village nordique de Kuujjuaq dispose d'un règlement obligeant les entreprises à distribuer des sacs biodégradables ou des sacs réutilisables. Il est décidé de transmettre une lettre aux autres villages nordiques afin de les sensibiliser à la situation et de les encourager à suivre l'exemple de Kuujjuaq.

10. Présentation de la Société du Plan Nord

M. Robert Sauvé, président-directeur général de la Société du Plan Nord (SPN), a présenté aux membres du CCEK les projets envisagés pour le Nunavik ainsi qu'une mise à jour des objectifs de la SPN. M. Sauvé présente d'abord la SPN, sa vision et ses orientations stratégiques. Il explique que les projets et les objectifs de la SPN seront réalisés conformément aux principes de développement durable et de protection de l'environnement, en partie par la création d'aires protégées et de réserves de biodiversité. Le succès des projets de la SPN dépendra de l'établissement de partenariats pour développer des infrastructures et des énergies vertes ainsi que pour réaliser des recherches scientifiques au Nunavik. M. Sauvé décrit ensuite les principaux projets de la SPN pour le Nunavik et conclut sa présentation en réitérant les objectifs, le rôle et les partenariats de la SPN.

Après la présentation, les membres discutent des projets de la SPN ainsi que du traitement des enjeux concernant les matières résiduelles au Nunavik. Il est décidé de transmettre une lettre à la SPN pour la remercier de la présentation et lui faire part des préoccupations du CCEK.

11. Changements climatiques

Les membres sont informés que l'étude sur l'état des connaissances sur l'adaptation aux changements climatiques au Nunavik réalisée par OURANOS a été adoptée et que le contrat avec le CCEK est maintenant considéré comme ayant été rempli. En outre, Affaires autochtones et du Nord Canada a accordé des fonds pour créer un poste d'agent de liaison communautaire sur les changements climatiques pour le Nunavik. Une personne a récemment été embauchée pour ce poste, et un certain nombre de projets ont été proposés.

12. Divers

a) Chronique verte dans *Makivik Magazine*

Il est décidé que le prochain article de la chronique verte dans *Makivik Magazine* portera sur l'utilisation de sacs de plastique jetables au Nunavik et soulignera les efforts des citoyens pour maintenir leur communauté propre.

b) Programme de nettoyage des réservoirs d'eau de l'OMHK

Une mise à jour sur le programme de nettoyage des réservoirs d'eau de l'OMHK est présentée aux membres.

c) Plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec

Le 25 octobre 2017, le CCEK a transmis une lettre à M. Marc Lacroix, sous-ministre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour lui demander une mise à jour sur le plan de mobilité durable pour la région Nord-du-Québec. Une réponse a été reçue le 27 novembre 2017 de M. Philippe Lemire, un directeur au bureau régional du MTMDET. M. Lemire explique que le MTMDET s'est engagé à adopter le premier plan de mobilité durable d'ici le printemps 2018 et qu'il a l'intention de réaliser des projets d'infrastructures aéroportuaires au Nunavik. Il affirme que l'ARK et les villages nordiques seront consultés au fur et à mesure que le dossier progressera et que le CCEK sera invité à faire part de ses commentaires au moment opportun. Il est décidé de contacter le bureau régional du MTMDET afin de demander que le CCEK soit consulté à l'étape de l'élaboration du plan de mobilité.

d) Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier

Les membres discutent de l'état d'avancement de la Politique de consultation sur les orientations en matière d'aménagement durable des forêts et de gestion du milieu forestier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. On fait observer qu'aucun progrès n'a été réalisé à ce sujet depuis que le CCEK a présenté ses commentaires en mai 2017.

e) Sommet de la baie d'Hudson

Les membres sont informés que le prochain Sommet de la baie d'Hudson aura lieu du 27 février au 1^{er} mars 2018 à Montréal. Il est décidé que l'analyste en environnement y participera.

13. Dates et lieux des prochaines réunions

Il est décidé que la 155^e réunion aura lieu les 14, 15 et 16 mars 2018 à Kawawachikamach. Les dates et le lieu de la 156^e réunion seront confirmés à une date ultérieure.



Benjamin Patenaude
Secrétaire exécutif
5 décembre 2017